

DECISION N° 2023-37

Portant approbation d'une modification en cours d'exécution

Modification en cours d'exécution n°1 Marché n°2022-14 – Mission de maîtrise d'œuvre Création d'une plateforme multi-matériaux

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2194-1 1° et R.2194-1,

VU la délibération n°2020-34 du Comité syndical du 31 août 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 800 000 € par marché, quelle que soit la procédure et après décision de la Commission d'Appel d'Offres si nécessaire,

VU la décision n°2022-39 du Président en date du 02 septembre 2022 approuvant la signature du marché n°2022-14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme multi-matériaux, notifié le 12 septembre 2023 au groupement SERVICAD SUD OUEST / HANUMAN,

VU l'avis favorable de la Commission Commande Publique à l'Avant-Projet Définitif de la la création de la plateforme multi-matériaux,

CONSIDERANT que l'article 6-3 du CCAP du marché n°2022-14 prévoit que la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation définitive au coût prévisionnel des travaux,

CONSIDERANT que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux fixée dans l'Avant-Projet Définitif est supérieure à l'estimation inscrite dans le marché (estimation décembre 2021), compte tenu des informations disponibles, des travaux rendus nécessaires pendant la phase d'esquisse et enfin du contexte de forte augmentation des coûts. Il est ainsi prévu :

- Le stockage des eaux de pluies pour l'ensemble des plateformes, évaluée à 125 000 € H.T
- L'augmentation de la capacité de la bâche incendie, évaluée à 4 000 € H.T.
- L'incorporation paysagère pour répondre aux spécificités du PLU, estimée à 39 600 € H.T.

Le Président du SIVOM du Born :

DECIDE



- d'approuver la modification en cours d'exécution n°1 du marché n°2022-14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la plateforme multi-matériaux conclu avec le groupement SERVICAD de BLANQUEFORT (33), mandataire, et de HANUMAN de BORDEAUX (33), afin d'entériner le forfait définitif de rémunération qui s'élève à 54 188.64 € H.T., compte tenu de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux fixée à 671 482.50 € H.T., multiplié par le taux de rémunération fixée à 8.07 %, soit une plus-value de 12 628.14 € H.T., représentant une augmentation d'environ de 30.39 % du montant du marché initial, le montant initial du marché passant de 41 560.50 € H.T. à 54 188.64 € H.T.,
- de signer la modification en cours d'exécution n°1,
- de rendre compte de cette décision au Comité syndical au cours de sa prochaine séance.

Madame la Directrice et Monsieur le Responsable du Service de gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pontenx-les-Forges, le 21 août 2023

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 22/08/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.